

7 Tourner à gauche puis, à 50 m, à droite.

8 Au croisement suivant, continuer tout droit en empruntant le chemin abrupt qui remonte. Arriver sur la route de Miallet, tourner à droite et continuer sur cette petite route. Au 1er carrefour, prendre à gauche puis au 2ème, à droite. Remonter la rue du Puy des Vignes jusqu'au parking à droite.



étang près du prieuré de l'Artige

Le prieuré de l'Artige, à vocation érémitique (vie en ermite), apparut au début du XIIIème siècle à partir de 1174. L'ordre est alors régi par la règle de Saint Augustin. Il est dirigé par des chanoines et accueille des clercs et des laïcs. Pillé au cours des Guerres de Religion, le prieuré ne sera que peu restauré. Au XVIIème siècle, il ne reste alors que 3 chanoines pour assurer le service religieux. Le dernier chanoine mourra en 1782 et avec lui disparaît, avant la Révolution, l'ordre de l'Artige.

Dès l'antiquité, la force motrice de l'eau est utilisée, mais ce n'est qu'à l'époque médiévale que les moulins connaissent un véritable essor dans notre région. Sur la Vienne et le Tard, de nombreux moulins se sont installés : moulins à farine, moulins à tan (qui broyaient les écorces de chêne et de châtaignier jusqu'à l'obtention d'une poudre utilisée pour le tannage des cuirs), tanneries, papeteries et plus tard au XIXème siècle les fabriques de porcelaine. Dans les années 1950, la vallée de la Maulde est aménagée en une succession de 8 barrages hydroélectriques.



vue du village de Chassagnat

En chemin :

- L'ancien prieuré et le moulin de l'Artige ;
- Les nombreux points de vue ;
- Oppidum de Villejoubert sur la rive gauche de la Maulde ;
- La Maulde, l'étang de l'Artige, le bocage et les prairies.



Ne pas jeter sur la voie publique

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme de Noblat
à Saint-Léonard-de-Noblat
Contact : 05 55 56 25 06

En savoir + sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos détritets et à refermer les barrières derrière vous.

Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.

Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux VTT et aux équestres sous leur responsabilité.

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

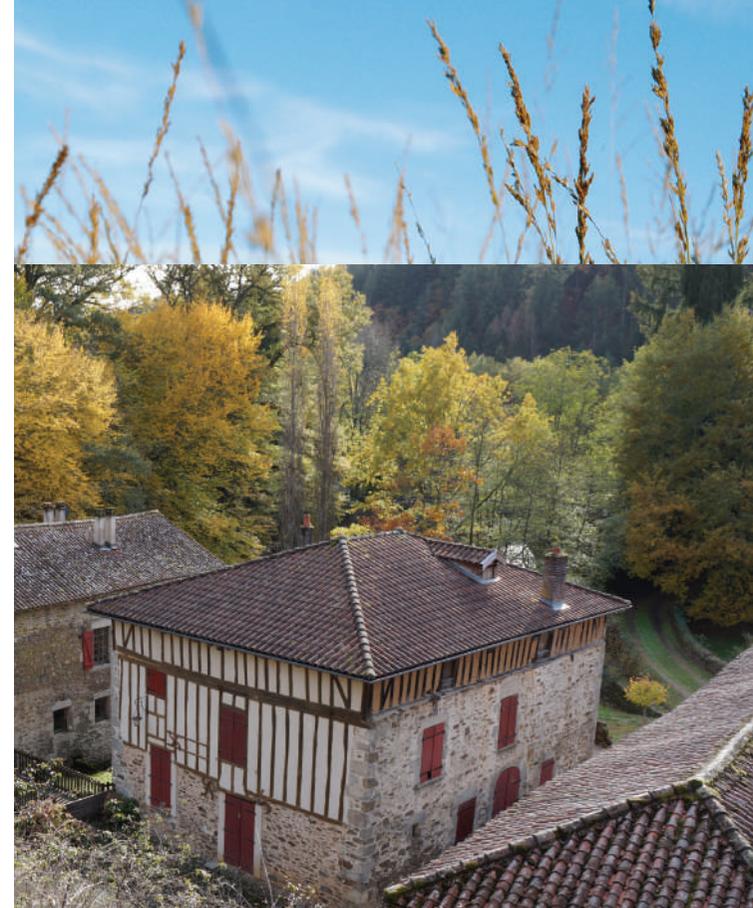
www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur le pavé "nous signaler un problème" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Crédit photos : Office de Tourisme de Noblat



SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

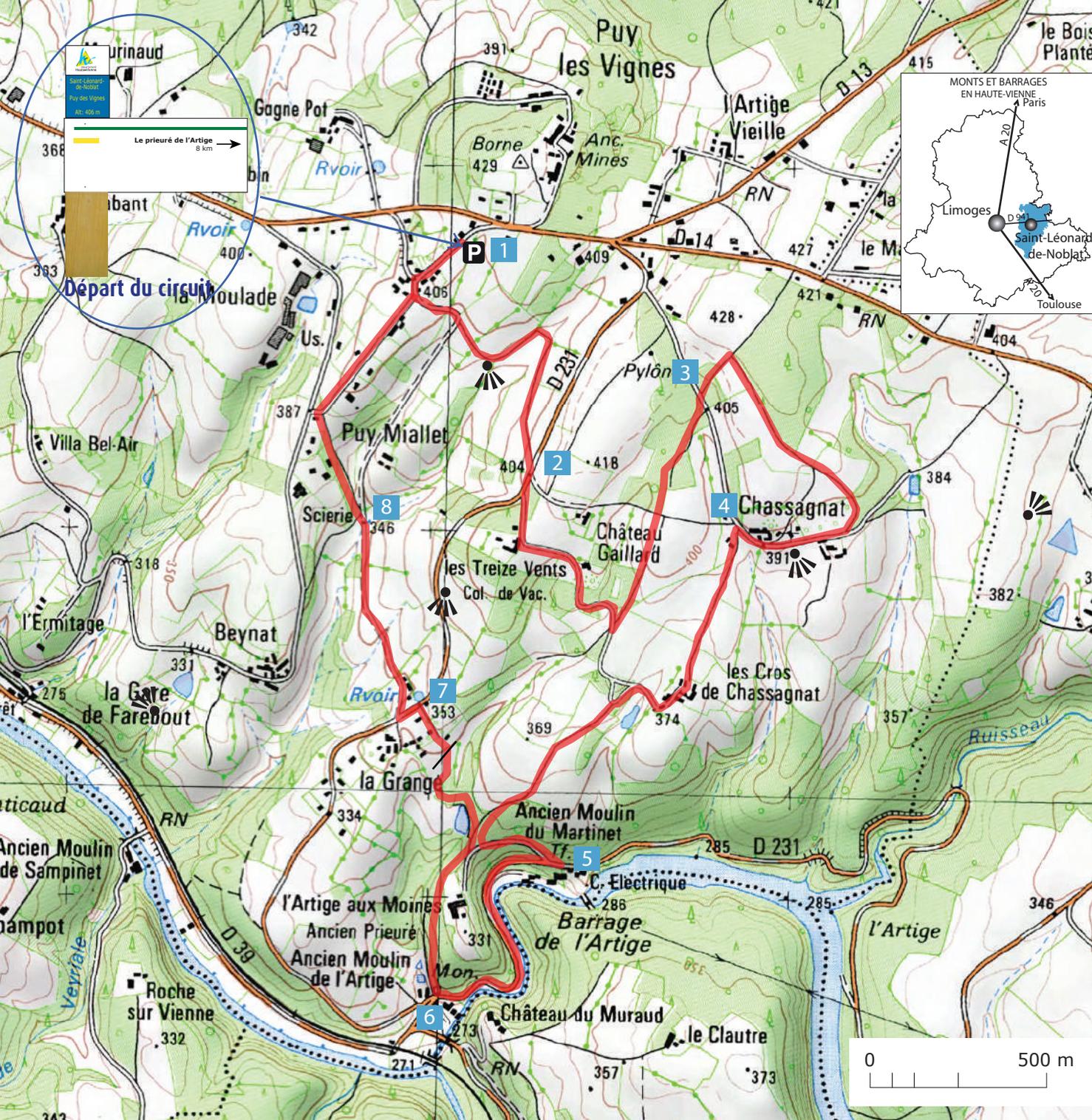
Le Prieuré de l'Artige

2 h 00 - 8 km

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com



MONTS ET BARRAGES



Info pratique

Accès : à 30 min de Limoges. Rejoindre l'A20, sortie n°34 en direction de Panazol. Suivre la D 941. Dans Saint-Léonard-de-Noblat, prendre à droite la D13 en direction de Bujaleuf. Passer le collège puis la ZA et prendre à droite la 2ème sortie vers le Puy des Vignes.

Départ : Parking aménagé le long de la voie communale.

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé cumulé
2 h 00	8 km	jaune	moyen	+ 280 m

Les pratiques possibles

Continuité d'itinéraire
 Mauvaise direction
 Changement de direction

Itinéraire

- 1 Se diriger vers les Puy des Vignes. Au 1er carrefour, tourner à gauche, puis au 2ème, tourner encore à gauche. Longer la clôture de la maison et poursuivre sur le chemin en terre.
- 2 Arrivé à la RD231, aller à droite puis à gauche. Traverser le hameau des Treize Vents et passer devant une ancienne colonie de vacances. Continuer sur la petite route. Dans le 2ème virage, prendre à gauche le sentier de terre. Longer les champs, traverser un bois.
- 3 Prendre la route en face puis, 50 m plus loin, à droite. Au carrefour de chemins aller à droite et suivre ce chemin creux. Déboucher sur une petite route et tourner à droite pour rejoindre Chassagnat.
- 4 A la sortie du village, suivre le chemin. Traversez ensuite Les Cros de Chassagnat. A la sortie du village, tourner à gauche et descendre le long des prés. Au croisement suivant, prendre l'allée à gauche.

🐝 Découvrir une belle vue sur le château du Muraud et sur la campagne limousine, ainsi que différents villages comme le bourg de Masléon avec son église à côté d'un château d'eau.
- 5 Arriver sur la RD231, en face du barrage de l'Artige. Tourner à droite et longer la Maulde à gauche.
- 6 Avant le carrefour de routes, à la stèle, prendre à droite le sentier qui grimpe à travers bois. Laisser à droite le prieuré de l'Artige, continuer tout droit et longer l'étang. Gravier l'allée puis tourner à droite. Arriver à la route de la Grange, au-dessus du village.

🐝 Le prieuré de l'Artige est situé au sommet d'un promontoire rocheux qui surplombe la confluence de la Maulde et de la Vienne. On ne retrouve aujourd'hui que l'église, un bâtiment et quelques autres vestiges encore imposants. L'ancien cloître a disparu. Le site appartient à un propriétaire privé.